

## Ce qui change dans la nouvelle épreuve de BTS :

### Culture générale et expression

#### tableau comparatif des BOEN de 1989 et de 2005

La conception du sujet	
Ancienne formule (BO du 30 mars 1989)	Nouvelle formule (cf. BO du 17 février 2005)
On propose plusieurs documents (quatre ou cinq de nature différente : textes littéraires, textes non littéraires, messages graphiques, tableaux statistiques...)	On propose trois ou quatre documents de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, documents iconographiques, tableaux statistiques, etc.) <b>Commentaire : moins de documents</b>
centrés sur un problème précis	choisis en référence à l'un des deux thèmes inscrits au programme de la deuxième année de STS. <b>Commentaire : ces thèmes comporteront chacun une problématique</b>
Chacun d'eux est daté et situé dans son contexte.	Chacun d'eux est daté et situé dans son contexte.
<u>Synthèse de documents</u> : "L'énoncé du sujet précise le problème posé. Il peut comporter une ou deux questions mais qui n'imposent aucun plan. Il invite le candidat à formuler en conclusion une opinion personnelle." "	<u>Première partie : synthèse</u> (notée sur 40) Le candidat rédige une synthèse objective en confrontant les documents fournis. <b>Commentaire : il n'y a pas de conclusion personnelle, on conclut la synthèse objectivement.</b>  <u>Deuxième partie : écriture personnelle</u> (notée sur 20) Le candidat répond de façon argumentée à une question relative aux documents proposés. La question posée invite à confronter les documents proposés en synthèse et les études de documents menées dans l'année en cours de "culture générale et expression". La note globale est ramenée à une note sur 20 points. <b>Commentaire : l'« écriture personnelle » est une nouveauté ; le sujet demande une réponse (recevable et partageable) à une question précise et non une vague et hâtive conclusion comme auparavant.</b>

**Attentes vis-à-vis du candidat**

**Ancienne formule (BO du 30 mars 1989)**

Le candidat doit :

- "composer une synthèse objective en confrontant les documents fournis ;
- rédiger son travail de manière claire, concise, personnelle ;
- élaborer une brève conclusion, exprimant son propre point de vue en référence aux documents fournis. "

**Nouvelle formule (BO du 17 février 2005)**

**Objectifs**

L'objectif visé est de certifier l'aptitude des candidats à communiquer avec efficacité dans la vie courante et dans la vie professionnelle. L'évaluation sert donc à vérifier les capacités du candidat à :

- tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours ;
- rendre compte d'une culture acquise en cours de formation ;
- apprécier un message ou une situation ;
- communiquer par écrit ou oralement ;
- appréhender un message ;
- réaliser un message.

**Commentaire :**

*Un travail d'argumentation vient ici s'ajouter au travail de synthèse. Les compétences attendues sont plus riches qu'auparavant : il s'agit non seulement de rigueur dans l'analyse et de clarté dans l'expression, mais d'une capacité à abstraire, à mobiliser une culture, et à s'engager en justifiant sa prise de position par la construction d'une argumentation.*

*Le candidat doit répondre à une question (premier critère d'évaluation : il a répondu, il a pris parti ou non), il doit utiliser dans son argumentation les textes de la synthèse et les lectures de l'année.*

*C'est une écriture argumentée (construction, progression, clarté, conclusion), pas une dissertation en X parties (les annales zéro expliciteront).*